



**PRÉFET
DE L'ORNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIFFUSION RESTREINTE

FLASH COVID 19 du 24 avril 2020

N°6



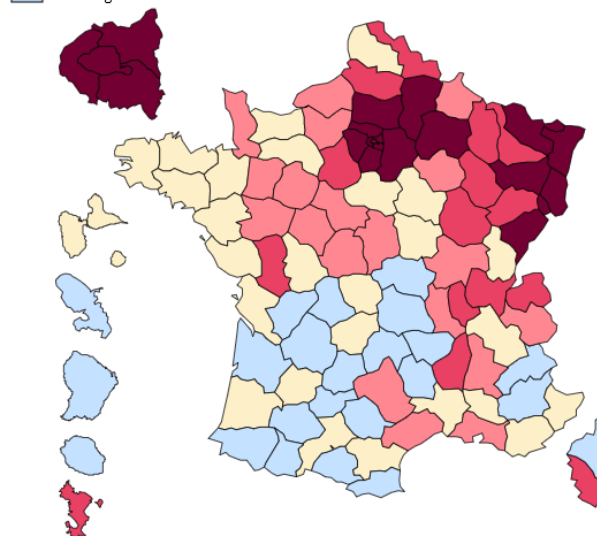
BILAN SANITAIRE



Dans l'Orne au 23 avril :

- ➔ 65 personnes hospitalisées dont 13 en réanimation
- ➔ 27 personnes décédées à l'hôpital et 16 personnes décédées en établissements médico-sociaux depuis le début de l'épidémie
- ➔ 5,5 % de décès en plus entre le 1^{er} mars et le 13 avril 2020 par rapport à l'année 2019 (soit 22 décès supplémentaires)

Évolution des décès cumulés du 1^{er} mars au 13 avril 2020 par rapport à 2019
Source Insee



L'ACTIVITÉ DES SERVICES DEPUIS LE 14 MARS

CENTRE 15 3 693 dossiers de régulation en lien avec le COVID 19 (cumul)	POLICE 11 679 personnes contrôlées 970 verbalisations	GENDARMERIE 77 536 1 693	UD-DIRECCTE 3 563 demandes d'activité partielle pour salariés 34 338
DDFIP 278 demandes instruites par le service des impôts des professionnels 215 mesures de bienveillance 165 reports d'échéance 18 délais de paiement 30 remboursements accélérés 1 remise de pénalités 1 suspension de poursuites 4 757 655 € montant global des demandes	CIP 2 001 appels et mails traités (cumul)	DDCSPP 130 enfants accueillis au 24 avril 6 490 chèques services distribués 40 places d'hébergement d'urgence	18 accueil collectifs 45 encadrants 192 bénéficiaires (personnes sans domicile et sans ressource) 1 107 nuitées depuis le début de la crise
SDIS 323 transports pour suspicion de COVID 19			

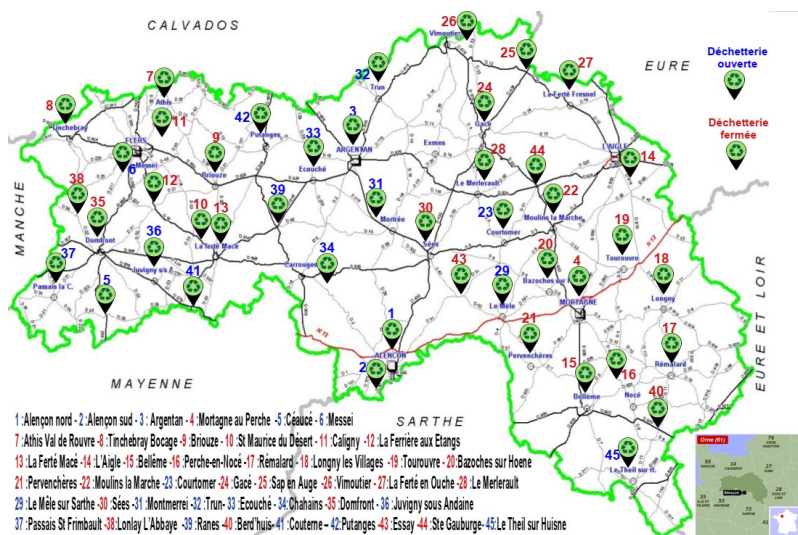
ACTUALITÉS

- Arrivée de la commande de 1 000 oxymètres passée par le CHICAM
- Travail des différents services de l'État pour rendre possible les visites dans les EHPAD
- L'entreprise Lemoine, basée à Caligny, a obtenu l'autorisation de l'ANSM pour vendre ses écouvillons, utilisés pour les tests de dépistage
- Mobilisation des services de l'État pour renforcer l'équipe du CHICAM qui fabrique des surblouses (arrivée de 7 réservistes civiques) et garantir l'approvisionnement en matière première et la mise à disposition des machines
- Courrier d'information sur les masques barrières « grand public » adressé aux maires
- Travail de la DDCSPP avec les associations pour décliner le plan d'aide alimentaire
- Visio-conférence des Préfets de la région Normandie avec M. le Ministre de l'Intérieur

DÉCHETTERIES

➔ Les intercommunalités rouvrent progressivement et partiellement les déchetteries pour les particuliers et les professionnels. Cette reprise doit permettre de limiter le brûlage des déchets verts et les dépôts sauvages d'ordures et d'encombrants.

Les déchetteries de l'Orne au 23 avril



➔ Il est important que ces réouvertures se fassent en suivant les consignes sur place et les gestes barrières.

La Préfète de l'Orne a mobilisé les forces de l'ordre pour garantir le respect des mesures sanitaires.

ÉCONOMIE

CORONAVIRUS COVID-19

LE FONDS DE SOLIDARITÉ

pour les entreprises et les indépendants
Vague 2 à partir du 15/04/2020

➔ Dans le cadre du Fonds de Solidarité, l'État dans l'Orne a pris 1 878 dossiers en charge et mis en paiement pour 2 510 086 €

LIENS UTILES

- ARS Normandie (points d'information santé au niveau régional) : <https://www.normandie.ars.sante.fr/>
- Aide pour les entreprises, artisans, professions libérales, DIRECCTE Normandie : <http://normandie.direccte.gouv.fr>
- Violences conjugales / Impact potentiel du confinement : <http://www.orne.gouv.fr/violences-conjugales-impact-potentiel-du-a10043.html>
- Toutes les réponses aux questions que vous vous posez sur le COVID-19, site du Gouvernement : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

FAITES-LE SAVOIR

PRÉFET DE L'ORNE
Liberté
Égalité
Fraternité

COVID-19

« Click and collect »

Les activités d'achat à distance / retrait de commande (« click & collect ») ou de livraison pour les magasins de vente n'ayant pas l'autorisation de recevoir du public sont autorisées, sous réserve de l'application des mesures barrières.

Les déplacements des particuliers ayant pour objet le retrait d'un colis ou d'une commande sont autorisés au titre des « déplacements pour effectuer des achats de premières nécessités », quelle que soit la nature du bien.

Limitation de la vente de muguet du 1^{er} mai

Coronavirus COVID-19

- Les ventes à la sauvette du muguet sont interdites
- Les fleuristes peuvent vendre du muguet uniquement en livraison et en retrait de commandes
- Le muguet sera disponible dans les commerces de produits essentiels

Retrouvez toutes les informations actualisées sur orne.gouv.fr
Contact : pref-covid19@orne.gouv.fr